



## Henri SMETS

*Agrégé, licencié en économie et diplômé de l'École Polytechnique de Bruxelles, a obtenu son doctorat au Massachusetts Institute of Technology. Ancien membre de la Direction de l'environnement de l'OCDE et Professeur invité à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), il est Membre de l'Académie de l'Eau et Président de l'Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement (ADEDE). Auteur de plusieurs ouvrages sur le prix de l'eau et sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (Éditions Johanet, Paris), il cherche à promouvoir l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement.*

Les coupures d'eau ont longtemps été considérées comme l'arme idéale à la disposition des entreprises distributrices d'eau potable pour obtenir des usagers le paiement rapide de leurs factures d'eau conformément à leurs obligations contractuelles. Cette approche a été partiellement abandonnée en France dès 2007 quand la loi a prévu l'interdiction des coupures d'eau de tous les ménages démunis qui reçoivent une aide du Fonds de solidarité pour le logement. La loi « Brottes », en 2013, a élargi les cas d'interdiction pour être d'application très générale. Les doutes qui subsistaient sur la portée de cette loi ont disparu en 2015 quand le législateur a précisé sa position. Aucune coupure d'eau et aucune réduction de débit en cas d'impayés ne peuvent plus être mises en œuvre dans les résidences principales des usagers domestiques.

Cet ouvrage vise à proposer des améliorations aux dispositions pour le recouvrement des factures d'eau. Il cherche à garantir le respect du droit de l'Homme à l'eau et à l'assainissement et à éviter des situations où des familles se trouveraient privées d'accès à l'eau du fait d'impayés. Il a été rédigé dans la perspective de l'adaptation des règlements des services de l'eau aux nouvelles exigences législatives dans le secteur de l'eau. Il présente un intérêt tout particulier pour les responsables des services de l'eau et pour les collectivités qui devront nécessairement procéder à la mise à jour de leurs règlements du service de l'eau du fait des changements législatifs récents.

**Henri SMETS**  
Membre de l'Académie de l'Eau

# LE RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU



ISBN 979-10-91089-26-5



9 791091 089265



<http://www.editions-johanet.com>



# Table des matières

## Préface de François Brottes

Résumé exécutif

### 1. Introduction

- 1.1 Le gouvernement a fixé un objectif clair
- 1.2 Des services de l'eau durables
- 1.3 L'ampleur du problème humain

## PREMIÈRE PARTIE. — le nouveau cadre juridique relatif aux interruptions de l'alimentation en eau

### 2. Les dépenses d'eau des usagers domestiques

- 2.1 Position du législateur
- 2.2 Position des tribunaux
- 2.3 Position du gouvernement
- 2.4 Position des distributeurs
- 2.5 Position des collectivités locales
- 2.6 Position des ONG du secteur de l'eau
- 2.7 Vivre ensemble. Le point de vue des citoyens
- 2.8 Conclusion de la première partie : la loi Brottes doit être mise en œuvre sans délai supplémentaire

## DEUXIÈME PARTIE. — améliorer le recouvrement des factures d'eau

### 3. La couverture des factures d'eau

- 3.2 Préserver l'équilibre économique des services de l'eau
- 3.3 Améliorer le recouvrement des factures d'eau

### 4. Conclusions

- Annexe 1. — les impayés d'eau en France
- Annexe 2. — Dispositions législatives et réglementaires relatives au paiement de la consommation d'eau
- Annexe 3. — mise en œuvre de la réglementation sur le recouvrement des impayés d'eau
- Annexe 4. — les coupures d'eau en Europe et dans le
- Annexe 5. — les impayés d'eau en Angleterre
- Annexe 6. — les impayés d'eau aux Etats-Unis
- Annexe 7. — de l'eau pour tous

## Le recouvrement des factures d'eau

Henri Smets  
Membre de l'Académie de l'Eau



Format 16 x 24 cm  
272 pages  
2016  
ISBN : 979-10-91089-26-5

En 2013, la loi a interdit les coupures d'eau dans une résidence principale en cas d'impayés.

En 2015, la portée très générale de cette loi a été confirmée et le Sénat comme l'Assemblée nationale ont refusé d'autoriser les réductions de débit en cas d'impayés.

Le présent ouvrage décrit la réglementation en vigueur au début 2016 et prend en compte la jurisprudence récente concernant la lutte contre les retards de paiement des factures d'eau. Il suggère des voies pour améliorer le recouvrement de ces factures d'eau compte tenu de l'interdiction des coupures d'eau en cas d'impayés.

Cette étude présente un intérêt particulier pour les responsables des services d'eau qui doivent désormais procéder à la mise à jour du règlement de leurs services et devraient mettre en place des mesures destinées à préserver l'équilibre économique de leurs services sans porter atteinte aux droits de l'Homme.

Plus d'informations sur [www.editions-johanet.com](http://www.editions-johanet.com)

## BON DE COMMANDE

À retourner à : Édition Johanet, 60 rue du Dessous des Berges

75013 Paris

Tél : 01 44 84 78 78

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

N° de TVA intracommunautaire : .....

Je commande..... exemplaire(s) de l'ouvrage « *Le recouvrement des factures d'eau* » au prix de 39,00 euros TTC port inclus.

Règlement :  ci-joint  à réception de l'ouvrage

Date : ..... Signature